

Contre la fermeture de leur école dans l'Orne, ces parents vont au tribunal

Contre la fermeture programmée de l'école Jean-de-La-Fontaine d'Argentan (Orne), un collectif de parents d'élèves annonce déposer un recours au tribunal administratif.



Des parents d'élève de l'école Jean-de-la-Fontaine étaient présents lors de la séance du conseil communautaire Terres d'Argentan, jeudi 21 décembre 2023.

C'est un nouvel épisode dans le long feuilleton autour de l'école Jean-de-La-Fontaine d'Argentan (Orne).

Alors que la fermeture de l'établissement scolaire a été votée le 21 décembre 2023, lors du conseil communautaire de Terres d'Argentan, un collectif de parents d'élèves a décidé de contre-attaquer ce vendredi 16 février 2024.

Un recours devant le tribunal administratif

Dans un communiqué de presse, les parents d'élèves annoncent « déposer dans les prochains jours un recours en excès de pouvoir contre la décision du Conseil Communautaire Terres d'Argentan Interco de fermer l'école Jean de La Fontaine en juillet 2024. »

Nous entendons contester la légalité de la décision du 21 décembre 2023 en raison des vices entachant sa régularité et si le tribunal administratif venait à nous donner gain de cause, ce que nous espérons fortement tant cette décision de fermeture est injuste et infondée, alors l'École Jean de La Fontaine gardera ses portes ouvertes à la rentrée prochaine. Un collectif de parents d'élèves de l'école Jean-de-la-Fontaine

Une école fermée en raison de faibles prévisions d'effectifs

La fermeture de l'école Jean-de-la-Fontaine, prévue le 15 juillet 2024, avait été présentée en juin 2023 comme « choisie » par Frédéric Leveillé, le président de Terres d'Argentan, afin d'anticiper la baisse des effectifs.

[Fermeture d'école dans l'Orne : récit de six mois de résistance](#)

La décision avait suscité de vives contestations des parents, allant jusqu'à l'occupation de l'établissement en novembre dernier.